



Dette réclamé paar un organisme contentieux

Par **GIANNOTTI**, le **10/12/2014** à **07:28**

Bonjour,

Il y a 4 semaines un organisme de contentieux a téléphoné pour réclamer une dette de 8000 euros. Cette dette date de 2010. A cette époque nous vendions un fond de commerce (boulangerie). Nous avions des créanciers qui c'étaient fait connaître et lorsque la vente à eu lieu, l'avocate de l'acheteur à payé les créanciers. Sauf apparemment la BNP qui ne semble pas avoir était sur la liste. le contentieux nous à envoyé par mail les documents en sa possession. Une copie de chèque de 6300 euros que nous avons fait pour couvrir une partie puis des courrier qui disait que nous étions redevable 8000 N euros avec les frais. La BNP dit que nous devons établir un échéancier. Nous n'avons jamais reçu de courrier dans ce sens et nous pensions que la dette avait été soldé par la vente. sommes nous responsable et devons nous payer cette dette ?